



CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

Mémoire de la Fédération des cégeps
présenté au ministère de la Famille

5 décembre 2014

Rédaction

Martin Strauss

Collaboration

Alain Aubuchon

Alain Lamarre

Viviane Fiedos

Mise en page

Johanne Desmarais

Révision linguistique

Rolande Vadeboncœur

Comité consultatif

Les membres du comité-conseil du Réseau intercollégial des intervenants psychociaux

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Quatrième trimestre 2014

ISBN 978-2-89100-154-0

Fédération des cégeps

500, boulevard Crémazie Est

Montréal (Québec) H2P 1E7

Téléphone : (514) 381-8631

Télécopieur : (514) 381-2263

© Fédération des cégeps

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

Table des matières

Introduction	5
1. L'intimidation chez les jeunes de 17 à 24 ans	6
2. Prévenir l'intimidation	7
2.1. Mesures institutionnelles	
2.2. Mesures de sensibilisation	
2.3. Prévention de la cyberintimidation	
3. Intervenir efficacement	9
3.1. Intervention psychosociale	
3.2. Mobilisation et réseautage	
4. Soutenir les acteurs	11
4.1. Pistes de réflexion adressées au gouvernement du Québec	
Conclusion	12

Introduction

Le 18 juin 2014, la Fédération des cégeps, porte-parole des 48 collèges publics québécois, a été invitée par le gouvernement du Québec à prendre part à un exercice de réflexion portant sur la lutte contre l'intimidation et qui avait pour but de définir de nouveaux axes d'intervention prioritaires. Elle salue cette démarche consultative dont l'objet interpelle les établissements collégiaux, qui accueillent près de 175 000 étudiants inscrits dans 132 programmes techniques et 9 programmes préuniversitaires, dont 91 % sont âgés entre 17 et 24 ans. À ceux-ci s'ajoutent plus de 27 000 étudiants inscrits à la formation continue et 25 000 adultes formés en entreprise.

L'intimidation est un phénomène complexe et multifactoriel dont personne n'est à l'abri. Elle peut se manifester dans tous les milieux socioéconomiques, à tous les âges et de diverses façons. C'est pourquoi les établissements collégiaux se sont dotés d'une large gamme d'outils, de politiques, de valeurs institutionnelles, de ressources spécialisées, de programmes, etc. qui visent à prévenir et à enrayer le phénomène. En outre, les cégeps s'emploient à enseigner et à promouvoir l'exercice de la citoyenneté auprès de leurs étudiants, et la lutte contre l'intimidation fait naturellement partie de ce cursus, à titre de devoir citoyen. Toute la population collégiale est donc sensible à cette obligation de garantir un cadre d'apprentissage et un milieu de travail sains, sécuritaires et libres de toute violence.

C'est dans cet esprit que la Fédération des cégeps a pris part au Forum de la lutte contre l'intimidation, présidé par le premier ministre du Québec, le 2 octobre 2014. S'inscrivant en continuité de cet exercice, elle dépose aujourd'hui son mémoire présentant certaines mesures probantes déjà implantées dans le réseau collégial, qui méritent d'être davantage connues, de même que des pistes de réflexion visant à mieux arrimer les efforts des différents acteurs touchés par la question.

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de négociation et de relations de travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives.

1. L'intimidation chez les jeunes de 17 à 24 ans

L'un des principaux défis en matière de lutte contre l'intimidation consiste, au cégep comme ailleurs, à la repérer. Il demeure difficile de déceler une grande part des situations d'intimidation, d'abord parce que les victimes les dénoncent peu, mais aussi parce que les témoins peinent parfois à en reconnaître les signes, en particulier en cas d'agression indirecte (rumeurs, diffamation, rejet, etc.). Bien que la prévalence des situations d'intimidation repérées apparaisse limitée au sein des établissements collégiaux, il n'en demeure pas moins que le phénomène est une source de préoccupation importante, pour plusieurs raisons.

À la suite de leur parcours au secondaire, les étudiants qui poursuivent au collégial se trouvent plongés dans un milieu de vie très différent de celui avec lequel ils étaient familiers. De nouveaux repères doivent être construits, et des efforts d'adaptation notables doivent être consentis. Chaque jeune amène avec lui son bagage et son identité propres, développés au fil du temps, pour les transposer et les moduler dans un nouvel univers social. Son développement se poursuit alors et une plus grande maturité personnelle, sociale et professionnelle s'acquiert graduellement.

Chez ceux qui ont été victimes d'intimidation au secondaire, le passage au collégial peut entraîner un soulagement à court terme, mais les séquelles subsistent et peuvent éventuellement avoir un effet négatif sur leur réussite éducative. Chez ceux qui ont été agresseurs, l'arrivée au collégial peut être suivie d'une diminution momentanée des comportements violents dans le nouveau milieu, les dynamiques de groupe n'étant plus les mêmes, mais il n'est pas exclu qu'une réapparition de ces comportements se fasse en cours de route. Il est important de rappeler que l'intimidation peut se manifester dans divers contextes sociaux, que ce soit au travail, en milieu familial, dans les relations conjugales, dans le cercle d'amis, etc., ce qui se répercute inévitablement sur la qualité de vie générale et pour les cégépiens, sur la réussite de leurs études.

Le parcours collégial est également marqué par la transition vers l'âge adulte. Au Québec, l'âge de la majorité est fixé à 18 ans. La personne cesse alors d'être sous l'autorité de ses parents et devient capable d'exercer tous ses droits civils. Ce nouveau statut s'accompagne de responsabilités, et les cégeps sont des acteurs privilégiés pour favoriser l'apprentissage de cette citoyenneté en développement. Le passage à la majorité constitue donc un moment propice pour la sensibilisation à divers enjeux, dont celui de l'intimidation. Sachant que les gestes d'intimidation sont encadrés légalement, notamment par la Charte des droits et libertés de la personne, la Charte canadienne des droits et libertés et le Code criminel, il importe de conscientiser les jeunes adultes quant aux responsabilités qui incombent à tout citoyen.

Les cégeps s'emploient à contrer toutes les formes d'intimidation, et ce, dans l'ensemble de la communauté collégiale. Pour ce faire, ils privilégient une approche globale et concertée, considérant que l'intimidation peut aussi se manifester chez les étudiants plus âgés, entre collègues ou encore entre étudiants et membres du personnel. Néanmoins, dans un souci de concision, nous mettrons l'accent dans ce mémoire sur les 17 à 24 ans, qui représentent la grande majorité des étudiants en milieu collégial.

Nous présenterons ci-après ce qui nous apparaît comme des exemples de bonnes pratiques déjà implantées dans certains cégeps et des pistes de réflexion adressées au gouvernement du Québec, afin de mieux soutenir cette lutte contre l'intimidation. Le tout est développé sous les trois thèmes suggérés dans le cadre de la consultation publique, soit *prévenir l'intimidation*, *intervenir efficacement* et *soutenir les acteurs*.

2. Prévenir l'intimidation

La prévention est essentielle pour réduire les méfaits liés à l'intimidation et tout le monde s'accorde sur le fait que ses bénéfices dépassent largement les coûts qui y sont associés. Dans les cégeps, elle s'articule particulièrement autour de deux axes : l'un les *mesures institutionnelles*, l'autre les *mesures de sensibilisation* qui visent l'amélioration des connaissances du phénomène et des leviers d'action, autant chez les membres du personnel que chez les étudiants. Il s'agit donc de conscientiser les personnes sur l'importance de repérer les signes de l'intimidation, qu'elle soit directe ou indirecte, et d'intervenir lorsqu'elles en sont témoins, plutôt que de les banaliser ou de les ignorer. Aussi, quoique les attitudes soient diverses devant l'agression, les cégeps sont d'avis que l'approche punitive ne suffit pas; les approches éducatives et psychosociales doivent être mises à contribution.

Nous présentons ci-dessous quelques exemples de bonnes pratiques en lien avec les deux axes mentionnés précédemment, conscients que celles-ci pourraient inspirer d'autres acteurs du milieu collégial et de l'extérieur.

2.1. Mesures institutionnelles

- Les cégeps se sont dotés de politiques contre le harcèlement, qui couvrent dans plusieurs cas la discrimination, la violence ou les rapports interculturels, et qui s'appliquent à l'ensemble du personnel et des étudiants.
- Le code de vie de plusieurs cégeps, visant à promouvoir le mieux-vivre ensemble, comporte une portion sur la violence et l'intimidation pour lesquelles le principe de tolérance zéro est appliqué. Le code de vie apparaît généralement dans l'agenda des étudiants, assurant ainsi une diffusion maximale.
- Les énoncés de mission et les valeurs institutionnelles des cégeps comportent diverses notions de respect, d'humanisme, d'ouverture à la diversité, d'entraide, etc., qui font la promotion des comportements pacifiques.
- Des procédures de gestion des plaintes, incluant les cas d'intimidation, ont été élaborées et permettent d'assurer une réponse adaptée en cas de dénonciation.
- La formation de comités de vigie favorise un élargissement du filet de sécurité, à l'instar des programmes de sentinelles cherchant à accroître le repérage des étudiants à risque de suicide.
- La mise sur pied de comités multidisciplinaires, tel que le Comité de prévention et de gestion du harcèlement et de la violence du Cégep de Rimouski, représente une voie intéressante. Les étudiants peuvent s'y impliquer, à titre de représentants de leur association, de même que divers membres du personnel. Leur mandat consiste à produire des outils de prévention et d'intervention en matière de harcèlement et d'intimidation, en plus de pouvoir offrir des services de médiation, au besoin.

2.2. Mesures de sensibilisation

- Les cégeps utilisent divers outils de sensibilisation portant sur les formes d'intimidation et leurs conséquences, tels que des affiches, des dépliants, les journaux et publications du cégep, des kiosques, des journées thématiques, des cafés-causeries, la messagerie Omnivox, des conférences, etc. Par exemple, un étudiant a invité le comédien Jasmin Roy, de la Fondation Jasmin Roy, à offrir une conférence sur l'intimidation dans son cégep, à Saint-Jérôme.
<http://www.journalenord.com/section/2014-04-10/article-3684569/Invite-par-un-jeune,-Jasmin-Roy-parle-dintimidation-au-Cegep/1>.
- Des comités étudiants, appuyés par une ressource du cégep, traitent de la problématique de l'intimidation de diverses façons. Des activités de sensibilisation sont organisées, telles que des témoignages dans les groupes-classes ou dans les organismes qui en font la demande, l'offre d'un soutien dans l'organisation d'activités d'éducation et de lutte à l'intimidation (par exemple, une marche dans le cadre de la journée de lutte à l'homophobie ou un projet de théâtre intervention), etc.
- La lutte contre l'homophobie reçoit une attention particulière dans plusieurs établissements collégiaux. Des campagnes de sensibilisation sont déployées, des comités sur la diversité sexuelle sont mis sur pied et des initiatives originales sont prises, comme on le voit au Campus Lennoxville du Collège régional Champlain, où des autocollants « safe space » (espace sécuritaire) sont apposés sur les portes de bureau des membres du personnel qui ont reçu une formation pour accueillir les jeunes victimes d'homophobie.
- Le projet « Stronger than a rock » créé par une étudiante du Collège Vanier a été récompensé au gala Forces AVENIR. Cette campagne anti-intimidation a pris la forme d'une enquête auprès des étudiants, d'une vidéo, d'une œuvre collective et d'une campagne de sensibilisation comprenant diverses activités pour les étudiants, telles que des représentations théâtrales, des conférences données par des conférenciers motivateurs qui ont partagé leur histoire personnelle, de la poésie, des prestations musicales, une exposition d'art et divers stands d'information. Les détails du projet et la vidéo produite par l'étudiante se trouvent ici :
 - http://www.forcesavenir.qc.ca/collegial_finalistes/finaliste_view/106
 - <https://www.youtube.com/watch?v=8kGxW17jfNO>

2.3. Prévention de la cyberintimidation

La cyberintimidation, qui consiste à intimider une personne en utilisant des moyens technologiques (réseaux sociaux, courriel, forum, blogue, messages texte, etc.), est un phénomène émergent dont la prévalence a augmenté au cours des dernières années, y compris en milieu collégial. Elle peut avoir des conséquences désastreuses pour les personnes qui en sont victimes, mais également pour les agresseurs, puisqu'elle constitue une infraction criminelle lorsqu'elle prend la forme de harcèlement criminel, de libelle diffamatoire, de menace ou de conseil au suicide. Pour ces raisons, les cégeps se préoccupent de plus en plus d'en faire la prévention par une variété de moyens.

- Des campagnes de sensibilisation portant sur la cyberintimidation sont menées de façon récurrente, comme la campagne du Cégep de Saint-Jérôme qui est reprise au début de chaque session.
<http://cstj.qc.ca/guide-encadrant-lutilisation-des-medias-sociaux>

- Certains établissements se sont pourvus de politiques ou de règlements officiels encadrant l'usage des médias sociaux, de façon à définir clairement les règles disciplinaires qui régissent les comportements de cyberintimidation et à les faire respecter.
- Le Cégep régional de Lanaudière a déployé une campagne sur l'identité numérique, visant à sensibiliser les étudiants à l'importance de préserver leur identité et leur réputation sur le Web.
- Plusieurs cégeps assurent une veille sur les médias sociaux, entre autres sur la page Facebook « spotted » associée à l'établissement. De la sensibilisation se fait auprès des administrateurs des pages « spotted » – généralement des étudiants – dans le but de minimiser les comportements répréhensibles allant à l'encontre des règlements du cégep. Une explication du phénomène « spotted » au collégial est disponible ici: <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201303/30/01-4636298-phenomene-facebook-a-lecole-du-mot-doux-a-lintimidation.php>
- Le Centre collégial des services regroupés (CCSR), dont sont membres les 48 cégeps, offre un Programme d'intervention pour les victimes de cyberintimidation et de cyberharcèlement qui propose une approche intégrant les dimensions technologique et juridique. http://www.ccsr.qc.ca/fr/servicesconseils/consultants_et_partenaires/programme_d_intervention_pour_les_victimes_de_cyberintimidation_et_de_cyberharcèlement.asp
- La Direction des affaires juridiques de la Fédération des cégeps offre une formation aux établissements collégiaux sur l'utilisation des réseaux sociaux, formation axée sur les responsabilités des employés, particulièrement en ce qui concerne le respect de la vie privée, de la réputation et du droit à l'image.
- Le Réseau des répondants TIC (REPTIC), une communauté de pratique qui regroupe les conseillers pédagogiques responsables de l'intégration des TIC dans les cégeps, mettra en ligne en 2015 le site MonImageWeb.com. Ce site visera à outiller les étudiants du collégial dans leur recours aux réseaux sociaux et à la cybercommunication : risques potentiels et réels, prévention des risques, intervention. La cyberintimidation y occupera une section particulière.

3. Intervenir efficacement

L'intimidation étant répétitive par définition, elle peut avoir des effets traumatisants et durables sur les victimes. Les observations du milieu indiquent que les étudiants qui la subissent peuvent manifester des symptômes de dépression (tristesse, perte d'intérêt dans leurs activités), d'anxiété (tensions, peurs et craintes), de perte d'estime de soi, etc., ce qui peut s'avérer compromettant pour leur réussite éducative.

Comme nous le mentionnions plus tôt, les séquelles engendrées par les événements violents vécus antérieurement suivent l'étudiant à son arrivée au cégep. Si la victime est libérée du joug de l'agresseur, en raison du changement de milieu, il est courant qu'elle profite de cette distanciation pour s'ouvrir et se confier. Lorsque tous deux se retrouvent dans le même cégep, il arrive que les gestes d'intimidation se poursuivent. Parfois aussi, la situation d'intimidation va éclore en milieu collégial, entre deux personnes qui ne se connaissaient pas auparavant. Dans tous les cas, une intervention adaptée devient nécessaire. La mobilisation du milieu et le réseautage des acteurs concernés constituent des conditions essentielles pour atténuer les retombées négatives découlant de

l'intimidation. Nous présentons ci-dessous quelques bonnes pratiques ayant cours dans le réseau collégial qui favorisent une intervention efficace.

3.1. Intervention psychosociale

- Les intervenants psychosociaux du réseau collégial (psychologues, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, sexologues, éducateurs spécialisés, techniciens en travail social, travailleurs de milieu, etc.) sont outillés pour offrir le soutien dont ont besoin les victimes et les agresseurs fréquentant nos établissements. Ceux-là peuvent bénéficier de ces services gratuitement, que les agressions se produisent à l'intérieur ou à l'extérieur du cégep.
- Après les mesures disciplinaires, le soutien psychosocial auprès des agresseurs est tout aussi important, d'une part pour éviter la récurrence, d'autre part parce qu'ils sont souvent eux-mêmes aux prises avec diverses difficultés qui contribuent aux agissements violents.
- Les cégeps sont dotés de procédures de gestion des plaintes, incluant celles qui traitent d'intimidation. À titre d'exemple, au Cégep de Drummondville, c'est la direction des affaires étudiantes qui est mandatée pour accueillir les plaignants. Ceux-ci doivent décrire leur situation sur un formulaire et le signer. La direction intervient ensuite auprès du ou des étudiants concernés.
- Des groupes de pairs aidants se sont constitués, tel que RADAR (Ressources, Aide, Dépannage, Accompagnement, Références) au Cégep du Vieux Montréal. Ce groupe est constitué d'étudiants-intervenants, pour la plupart inscrits en Techniques de travail social, qui offrent différents services psychosociaux de première ligne à leurs camarades, en plus d'organiser des activités de prévention, entre autres en matière de lutte contre l'homophobie. Tous reçoivent d'abord une formation de la responsable du groupe, qui est aussi psychologue au cégep.
<http://www.cvm.qc.ca/activitesservices/servicesaide/radar/Pages/index.aspx>
- Des cégeps ont mis à la disposition de leurs étudiants un service de correspondance en ligne, leur permettant de communiquer avec des intervenants psychosociaux par courriel. Cela facilite la prise de contact, notamment pour les étudiants plus timides.

3.2. Mobilisation et réseautage

- Les cadres, les enseignants, les intervenants, le personnel de soutien, les étudiants : tous sont concernés par la lutte contre l'intimidation. Les cégeps veillent donc à établir des canaux de communication clairs et efficaces, qui favorisent le repérage, la référence, l'arrimage des interventions et la collaboration dans la lutte contre l'intimidation, de façon à tisser un filet de sécurité élargi.
- Il est fréquent que les étudiants victimes d'intimidation ne portent pas plainte. Entre autres raisons, les changements réguliers de groupes-classes pourraient les inciter à attendre la fin de session plutôt qu'à dénoncer la situation. Aussi, l'intimidation en classe peut être subtile, par exemple par l'exclusion des travaux d'équipe et la mise à l'écart. La communication entre les enseignants et les intervenants est d'autant plus importante pour favoriser le repérage des cas problématiques et l'intervention auprès des protagonistes.
- Des cégeps travaillent étroitement avec les organismes communautaires œuvrant sur leur territoire, en vue d'établir des passerelles servant à harmoniser les interventions et

à diriger les jeunes vers les ressources appropriées, selon les besoins particuliers reconnus.

- Le Service de psychologie du Cégep de Sainte-Foy a conçu le guide *Avez-vous remarqué?* qui aide les membres du personnel à mieux repérer et intervenir auprès des étudiants aux prises avec diverses problématiques, dont l'intimidation. Cet outil de vulgarisation contribue à étendre le filet de sécurité.
<http://www.cegep-ste-foy.qc.ca/freesite/index.php?id=32077>
- Le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) regroupe plus de 270 membres provenant des 48 cégeps du Québec. Il a été créé en 2009 par la Fédération des cégeps, dans le but de maximiser l'effet des actions des intervenants psychosociaux dans leur milieu, par le partage d'expertises riches et diversifiées, par l'analyse collective des enjeux et par la création d'une véritable communauté de pratiques. Les bonnes pratiques de lutte contre l'intimidation peuvent y être partagées et des formations y être élaborées.

4. Soutenir les acteurs

Il est primordial de bien comprendre les racines, les formes et les effets de l'intimidation pour organiser des actions collectives ayant en vue de l'endiguer. Pour y parvenir, le gouvernement du Québec doit, à notre avis, assumer un rôle de facilitateur, en donnant aux acteurs du terrain les moyens nécessaires à leur intervention, de même qu'un rôle d'intermédiaire qui offre la possibilité de rapprocher les parties intéressées, à partir d'une compréhension globale, réaliste et nuancée du phénomène. La Fédération des cégeps profite de cette démarche de consultation pour émettre une série de pistes de réflexion qui semblent essentielles à la réalisation d'avancées significatives en matière de lutte contre l'intimidation.

4.1. Pistes de réflexion adressées au gouvernement du Québec

- L'intimidation chez les jeunes d'âge scolaire a fait l'objet d'une attention soutenue depuis plusieurs années. La littérature et la documentation ainsi produites constituent une richesse qui profite à différents milieux. Il nous semble que des recherches plus approfondies mériteraient d'être menées auprès des jeunes adultes de 17 à 24 ans, puisque cette période est toute aussi déterminante dans le développement de l'individu, en tant qu'être social appelé à exercer pleinement son rôle de citoyen. Des experts du milieu collégial seraient tout désignés pour mener à bien ce type de recherche, si le mandat devait leur être confié.
- Les bénéfices d'une approche concertée en matière de lutte contre l'intimidation ne font pas de doute. Il serait donc pertinent que le gouvernement favorise l'établissement de passerelles interordres, entre les milieux scolaire, collégial et universitaire, de manière à arrimer leurs efforts, à favoriser une continuité dans l'intervention et la prévention, à échanger les bonnes pratiques et à partager les réflexions. La même chose pourrait se faire avec des partenaires communautaires et ceux issus du milieu de la santé. À cette fin, la mise sur pied d'une instance de concertation interréseaux et multisectorielle pourrait s'avérer intéressante.
- L'élaboration et la diffusion de formations et d'outils de prévention, de dépistage et d'intervention adaptés à la réalité des jeunes de 17 à 24 ans et, plus largement, des cégépiens dans leur ensemble, nous paraissent essentielles pour lutter efficacement contre l'intimidation et en atténuer les méfaits. Le RIIPSO pourrait potentiellement

être mis à contribution pour développer cette expertise et la diffuser au sein du réseau collégial, s'il bénéficiait d'un soutien adéquat pour ce faire.

- Au Québec, les gestes d'intimidation, nous le répétons, sont encadrés légalement, mais il semble que la nature et la portée de ces encadrements soient peu connues et mal comprises. Des outils de vulgarisation donnant au personnel des cégeps la chance de mieux se les approprier et ainsi mieux les faire respecter pourraient s'avérer intéressants, entre autres en ce qui a trait à la cyberintimidation.
- Les compressions budgétaires successives imposées au réseau collégial ont entraîné une diminution de la capacité à offrir des services psychosociaux répondant à l'ensemble des besoins de la population étudiante, puisque de nombreux postes d'intervenants ont été affectés, voire abolis. Les cégeps estiment que la lutte contre l'intimidation ne pourra se faire adéquatement sans ces ressources essentielles. Ils recommandent donc qu'un financement public suffisant soit fourni aux établissements, pour qu'ils puissent mener à bien l'ensemble des actions qu'exige leur mission, dont la lutte contre l'intimidation.

Conclusion

La Fédération des cégeps tient à réitérer son engagement et sa volonté de collaborer avec le gouvernement du Québec et avec l'ensemble des acteurs concernés pour donner à la jeunesse québécoise la possibilité de se développer dans un environnement social sain, solidaire et pacifique. Elle propose, dans ce but, de participer aux suites qu'entendra donner le gouvernement à cette démarche de consultation. Le réseau collégial, par son expertise et sa capacité à rejoindre les jeunes de partout au Québec, sera au premier plan des efforts de lutte contre l'intimidation chez les cégépiens.